



ÉLIGIBILITÉ DES SUPPORTS

Juin 2025



1

Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire

- Cadre réglementaire : Code des Assurances, Loi sur la Sécurité Financière (LSF), DDAC
- Recommandations ACPR
- Actifs en représentation des engagements de l'assureur
- Le souscripteur d'un contrat d'assurance est détenteur de parts d'unités de compte et non des instruments financiers eux-mêmes, idem pour les droits qui y sont attachés
- L'assureur décide, seul, de l'intégration des supports, éventuellement sur proposition des distributeurs
- Égalité et information des souscripteurs des contrats d'assurance
- Risque de renonciation en cas de défaut d'information
- Protection principale de l'épargne investie (art 131-1 codes des Assurances)
- Consignes émanant de France Assureurs datant du 6 juin 2023
- Loi industrie Verte : introduction d'un nouveau dispositif d'indemnités de rachat et précisions sur l'utilisation des valeurs estimatives.



2

Procédure d'agrément d'un nouveau support en UC

Procédure d'agrément d'un nouveau support en UC

- **Phase 1 : Tout nouveau support doit être étudié**

- Sur le plan réglementaire et contractuel
 - Autorisation à la commercialisation en France
 - Compatibilité avec le Code des Assurances sur les UC autorisées (Art R. 131-1 et R. 332-2 notamment)
 - Contraintes de Liquidité / Protection suffisante de l'épargne investie (Art L. 131-1) : périodicité de la VL, éventuel préavis de rachat...
 - Convention existante avec la Société de Gestion (prérequis)
 - La société de gestion doit être signataire des PRI
- Sur le plan financier et stratégique
 - Track-Record (1 an au moins), taille du fonds, ect,...
 - Etude des formules, des garanties... le cas échéant
 - Analyse de la dimension ESG
 - Couple frais / performance en lien avec les recommandations FA
 - Positionnement du support dans la gamme (y compris dimension RSE)

- **Phase 2 : Intégration au contrat → le support doit figurer dans la liste des supports du contrat**

- Pour cela, la liste des supports sera mise à jour régulièrement
- Emission d'avenants ad-hoc pour les supports spécifiques (TNMT, fonds à formule, FCPR) et pour les ETF et titres VIF en gestion libre
- Mise en place d'un questionnaire de compréhension à destination des clients pour les EMTN à plus de 3 mécanismes. Il s'agit d'un questionnaire spécifique au produit dans le cadre de la GL.

Procédure d'agrément d'un nouveau support en UC

- **Décision sur l'agrément d'une nouvelle société de gestion à partir de l'étude des éléments suivants (questionnaire à compléter) :**
 - Historique de la société (Agrément AMF > 1 an)
 - La Société de Gestion doit avoir un bureau de représentation en France et détenir au moins 100 M€ d'actifs sous gestion.
 - La Société de Gestion doit être signataire des PRI et devra avoir une politique d'exclusion sur le charbon et au moins un autre des 7 secteurs controversés listés en Annexe 4
 - Actionnariat, Dirigeants
 - Equipe de gestion : philosophie, expérience, produits, classements...
 - Organisation et moyens techniques
 - Données d'activité (encours sous gestion, Mandat / FCP) et business plan
 - Solidité financière (fonds propres, dettes financières, résultats, rating financier)
 - Déontologie et gestion des conflits d'intérêt
 - Plan de continuité d'activité
 - Process de contrôle – dispositif de contrôle des risques dans la SdG
 - Enjeux commerciaux
 - Actifs sous gestion minimum de 100M€

- **La mise en place de conventions avec la société de gestion est un prérequis.**

- **Classement des sociétés de gestion (Tiering interne)**

- Les SdG conventionnées avec AXA sont classées en fonction d'un tiering défini à partir des critères suivants :

Tier 1	Tier 2	Tier 3
<ul style="list-style-type: none">● SdG indépendante avec min 1Mds€ d'encours● SdG avec min 500M€ d'encours adossés (liens capitalistiques) à un cabinet de CGP/PB ayant plus de 1Mds€ d'encours	<ul style="list-style-type: none">● SdG indépendante avec min 500M€ d'encours● SdG avec min 100M€ d'encours adossés (liens capitalistiques) à un cabinet de CGP/PB ayant plus de 500M€ d'encours	<ul style="list-style-type: none">● SdG indépendante avec min 100M€ d'encours

- **A tout instant, AXA se laisse la possibilité de modifier le Tiering d'une Société de Gestion**
- **AXA sera particulièrement attentif aux cas de sanctions AMF publiées sur une Société de Gestion**



Liste des Sociétés de Gestion conventionnées

Liste des Sociétés de Gestion conventionnées (1/2)

123 Investment Managers
ABN AMRO Investment Solutions
abrdn Investments Luxembourg S.A.
AFFM S.A.
Algebris UK (Limited)
Alienor Capital SAS
Alliance Bernstein (Luxembourg) S.a.r.l
Allianz Global Investors GmbH
Alma Capital Investment Management
Amboise Partners SA // ALTAROC PE
Amiral Gestion
Amplegest
Amundi Asset Management SAS
Amundi Immobilier
Amundi Luxembourg SA
Amundi Private Equity Funds
Apicil Asset Management
Athymis Gestion
Auris Gestion
Aviva Investors Global Services Limited
AXA Investment Managers Paris
AXA IM SELECT
AXA Reim SGP
Axiom Alternative Investments
Barclays Bank plc/ Emetteurs
Barclays Multi Manager (Barclays Investment Solutions Ltd)
Baring International Fund Managers (Ireland) Limited
BDL Capital Management
BFT Investment Managers
BlackRock Investment Management (UK) Limited
BLI-Banque de Luxembourg Investments
BNP Paribas Asset Management Europe (FR Funds)
BNP Paribas Asset Management Luxembourg
BNP Paribas Issuance B.V.
BNP Paribas REIM France

BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A.
BORDIER & CIE France SA
Bpifrance Investissement
Candriam Luxembourg
Capital International Management Company SARL
Carmignac Gestion
Chaussier Gestion SA
Cholet Dupont Asset Management
Cigogne Management SA
Citi Capital market (emetteur)
Claresco Finance
Clartan Associés
Clay Asset Management
COGEFI GESTION
Comgest Asset Management International Limited
Comgest SA
Covéa Finance
CPR Asset Management
Crédit Agricole CIB / EMTN
Credit Industriel et Commercial SA/EMTN
Crédit Mutuel Investment Managers
Crédit Mutuel Investment Managers (EMTN)
Dauphine AM
Degroof Petercam AM (SDG)
Degroof Petercam Asset Management
Degroof Petercam Asset Services S.A.
Degroof Petercam Wealth Management
Delubac Asset Managment
DNCA Finance France
Dorval Asset Management
Dubly Transatlantique Gestion
DWS Investment
East Capital Asset Management S.A
Ecofi Investissements
Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Edouard 7 Gestion Privée
Eiffel Investment Group (FCP)
Eleva Capital SAS
Ellipsis Asset Management
Entrepreneur Invest
Erasmus Gestion
Ethenea Independent Investors SA
Eurazeo Global Investor
Exane Asset Management
Federal Finance
Fideas Capital
FIDELITY
Financiere Arbevel
Financière de l'Arc
Financière de l'Echiquier
Financière Tiepolo
Flornoy Ferri
Franklin Templeton International Services SàRL
Franklin Templeton International Services SàRL (FTGF & FTGS)
GAM Fund Management Limited
Gay-Lussac Gestion
Gemway Assets
Generali Investments Luxembourg SA
Generali Investments Partners S.p.A.
Gestion 21
Ginjer AM
Goldman Sachs Asset Management B.V.
Goldman Sachs Asset Management Fund Services Limited
Goldman Sachs Finance Corp International / EMTN
Groupama Asset Management
GuardCap UCITS Funds plc
HMG Finance
HSBC Continental Europe SA
HSBC Global Asset Management (France)
Independance AM

Liste des Sociétés de Gestion conventionnées (2/2)

INOCAP Gestion
Invesco
itavera
IVO Capital Partners
Ixios Asset Management
J. Chahine Capital
Janus Capital International Limited
Janus Henderson Investors Europe S.A
JPMorgan Asset Management (Europe) Sarl
JPM emetteur
JO Hambro
Jupiter Asset Management International S.A.
Keren Finance SA
Kiplink Finance
Kirao
La Financiere Responsable
La Française AM Finance Services
Lazard Frères Gestion
Lazard Fund Managers (Ireland) Limited
Lemanik SIM S.p.A.
LFIS Capital
Lombard Odier Funds (Europe) SA
Lombard Odier Gestion (FR)
M&G Luxembourg S.A.
Mandarine Gestion
Mansartis Gestion
Marignan Gestion
Matignon Finances
MCA Finance
Meeschaert Asset Management
Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée
MFS Investment Management Company (Lux) Sàrl
Mirabaud Asset Management (Europe) SA (LU)
Moneta Asset Management
Monocle Asset Management

Montaigne Capital
Montpensier Finance
Morgan Stanley & Co International PLC
Morgan Stanley IM
Muzinich & Co (Ireland) Limited
MW Asset Management
Natixis Investment Managers International
Natixis Structured Issuance SA/EMTN
Nextstage AM
Nordea Investments Funds S.A (LU)
Octo Asset Management
ODDO BHF Asset Management SAS
OFI Invest Asset Management
Optigestion
OTEA Capital SAS
Palatine Asset Management
Philippe Hottinguer et Cie Gestion
Pictet Asset Management (Europe) S.A.
PIMCO Europe Ltd
Piquemal Houghton Investments
Portzamparc Gestion
RAM Active Investments SA
Richelieu Gestion
Robeco Institutional Asset Management BV
Rothschild & Co Asset Management
Ruffer S.A.
Russell Investments (UK)
Saint Olive Gestion
Sanso Longchamp Asset Management
Schelcher Prince Gestion
Schroders Investment Management (Europe) S.A.
Seven 2 (ex Apax Partners)
SEVEN Capital Management
SG Issuer SA / EMTN
Sofidy SA

Sparinvest SA
Square Capital (Paris)
State Street Global Advisors Europe Limited
Sunny Asset Management
Swiss Life Asset Managers France
SwissLife Gestion Privée
Sycomore Asset Management
Syquant Capital
Tailor AM
Talence Gestion
Threadneedle Management Luxembourg SA
Tikehau Investment Management
TOBAM
Twenty First Capital
UBS Asset Management Switzerland AG
UBS La Maison de Gestion
Union Bancaire Privée UBP SA
Varenne Capital Partners
VEGA Investment Managers
Vontobel Asset Management SA
Wargny-BBR
Wormser Frères Gestion
Zadig Asset Management S.A.
Zenith AM



4

Critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité généraux

- De façon générale, l'ensemble des supports doit répondre aux critères suivants :

- Conditions juridiques et techniques :

- La valorisation du support doit être quotidienne ou hebdomadaire (règle des 30j prévue à l'art. A. 131-1 du C. des Assurances)
 - La somme des commissions de souscription et de rachat acquises au fonds doit être inférieure à 1%
 - Le fonds est agréé ou déclaré par l'AMF, présent dans la base GECO et destiné à tous investisseurs
 - La société de gestion du fonds dispose d'une convention avec AXA
 - Les **frais courants** du fonds doivent être inférieurs aux seuils définis par la FA, rappelés en annexe 3
 - Exclusion des **secteurs controversés** (seuil fixé à 10% au global, cf annexe 4)

- Conditions financières :

- La VL d'une part ou action d'un OPC $\leq 5000\text{€}$,
 - Le minimum de souscription d'une part $\leq 5000\text{€}$
 - L'actif net du support $\geq 10\text{M€}$ pour une Société de Gestion en Tier 3
 - L'actif net du support $\geq 5\text{M€}$ pour une Société de Gestion en Tier 1 ou 2
 - Le trackrecord du support doit avoir au moins un an
 - Autorisation des plafonnements de rachats (Gates) : 5% pour les fonds à valorisation quotidienne en lien avec la recommandation AMF (cf. annexe 5)
 - Acceptation des fonds avec swing prices
 - Interdiction des anti-dilution Levy
 - Interdiction des fonds **de droit GB** mais acceptation des autres supports **libellés en GBP**

- Modalités pratiques :

- La documentation réglementaire (prospectus, DICI, DIS) doit être en français,
 - Pour les OPC, nous privilégions les parts de capitalisation et les fonds maîtres (vs. nourriciers), ainsi que le référencement d'une seule part par gamme de contrats d'assurance (excepté dans le cas de fonds exprimés dans des devises différentes)
 - Acceptation des parts institutionnelles pour les PAB à condition de respecter les critères d'éligibilités spécifiques
 - Pas de minimum de souscription
 - Dérogation au minimum de souscription par la SDG
 - Pour les FCP, la Société de Gestion doit fournir une autorisation afin de valider la remise en titre
 - Les souscriptions/rachats des fonds (hors titres vifs) doivent systématiquement être transmis en montant et en quantité.
 - En GSMP, pour Master : Acceptation de la coexistence des parts Cleanshares et Retail

Liste des supports éligibles

- Parmi les supports éligibles, on peut recenser :
 - Les OPC (SICAV, FCP) sous réserve qu'ils soient :
 - Agréés par l'AMF et relèvent soit de la directive UCITS 5 soit de la directive AIFM (*)
 - Agréés par une autorité de contrôle européenne, et conformes à UCITS 5 et avoir fait une demande de passeport européen (art. R. 332-14 du Code des Assurances)
 - Les FIA – Fonds commun de placement à vocation générale sous réserve qu'ils soient agréés par l'AMF ou l'AIFM (2011/61/UE)
 - ✓ Les FIA de droit français sont éligibles
 - ✓ Les FIA de droit étranger ne sont pas éligibles aux CAV en vertu de l'article R332-2 du CdA par renvoi à l'article R332-14
 - Les Trackers, en gestion sous mandat personnalisée et en GL dans le cadre de l'option titres vifs et ETF, dans la mesure où ils respectent les critères d'éligibilité (OPCVM) ainsi que les critères spécifiques aux ETFs (cf. slide 14)
 - Les EMTN sous réserve qu'ils respectent les critères d'éligibilité dans la slide 18
 - Les titres vifs (actions, obligations) sous réserve que ce soit dans le cadre de la gestion sous mandat personnalisée ou en GL dans le cadre de l'option titres vifs (slide 13) et ETF (slide 14).
 - Titres immobiliers :
 - ✓ OPCI :
 - ✓ AXA Selectiv Immo
 - ✓ Autres OPCI : acceptés au cas par cas à partir de 100M
 - Les FCP à formule agréés par l'AMF pendant la période de commercialisation initiale sous réserve que la présentation soit conforme à la recommandation ACP sur les supports complexes
 - Private Equity (FCPR, FCPI et FPS) : règles spécifiques en slide 16-17-18
- A noter, la loi 17/12/2010 luxembourgeoise concernant les OPC portant transposition de la directive 2009/65/CE (UCIT 4) pour les fonds luxembourgeois.
- Fonds d'investissement avec une problématique déontologique (par ex. fonds à caractère religieux,...) : étude du fonds avec la Direction de la Déontologie

(*) Restriction de l'appellation « OPCVM » aux seuls organismes de placement collectif (FCP et Sicav) relevant de la Directive OPCVM IV. Les autres OPC en valeurs mobilières relevant de la Directive AIFM seront quant à eux renommés « Fonds d'Investissement Alternatifs »

Critères d'éligibilité – Titres Vifs

- **Acceptés uniquement dans le cadre de la gestion sous mandat personnalisée ou de l'option titres Vifs et ETF**
- **Actions et obligations :**
 - Obligations émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE ou émises par un émetteur privé d'un Etat membre de l'OCDE et négociées sur un marché reconnu (*) avec dans les deux cas, un rating émetteur $\geq$ AA-(**)
 - Actions négociées sur un marché reconnu (*)
- **Conditions juridiques et techniques :**
 - Aucun titre AXA
 - Investissement à hauteur de 20% maximum sur un même support
 - Investissement à hauteur de 40% maximum sur l'ensemble des titres vifs issus d'un même émetteur
- **Conditions financières :**
 - **Actions :**
 - Grandes capitalisation (Euronext compartiment A $\geq$ 500M€)
 - Inclus dans indices de référence du pays (CAC 40, SBF 250...)
 - Volume de transaction quotidien suffisant ($\geq$ 2,5 M€ sur 12 mois glissant)
 - **Obligations :**
 - Montant d'émission : 500M€ minimum
 - Pas d'obligations subordonnées ni perpétuelles

(*) : Marché reconnu (article R332-2 du CDA) : « Les marchés reconnus [...] sont les marchés réglementés des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou les marchés de pays tiers membres de l'OCDE en fonctionnement régulier. »

(**) : Peut descendre jusqu'à BBB- en GSM

Critères d'éligibilité – ETF

- **Acceptés uniquement dans le cadre de la gestion sous mandat personnalisée ou de l'option titres Vifs et ETF**
- **Conditions financières**
 - Encours $\geq$ 30M€
 - Liste des SdG acceptées : Ishares, Lyxor, BNP, CASAM, Amundi, SPDR (State Street), HSBC, Invesco, AXA IM, X-Trackers
 - Spread :
 - < 50bps
- **Conditions juridiques et techniques :**
 - UCIT 5 commercialisable en France
 - Réplication physique ou synthétique
 - ETF répliquant les principaux indices (Eurostoxx, CAC40, Dow Jones...)
 - Exclusion des ETF sur les matières premières et sur des thématiques contraires à notre politique RSE

Critères d'éligibilité – OPC dédiés

- Les OPCVM « dédiés » sont des fonds réservés à une famille ou à un client (la part décrite dans le prospectus est dédiées à 20 souscripteurs ou moins)
- Ces OPCVM sont donc acceptés avec un avenant à la liste des supports du souscripteur sous réserve des mêmes critères d'éligibilité que les OPCVM classiques avec quelques spécificités.
 - Conditions juridiques et techniques :
 - Fonds de droit français
 - Conditions financières :
 - Société de Gestion tier 1 ou 2
 - Avis financier (historique de performance, composition du fond, business case, ratio d'emprise prévisionnel (cible 30% max)...)
 - Les frais courants du fonds doivent être inférieurs aux seuils définis par la FA, rappelés en annexe 3
- **Escalade possible en comité des engagements en cas de demande de référencement justifié pour un fonds ne respectant pas ces critères**

Critères d'éligibilité – Private Equity

- Référencement au cas par cas

Clientèle Cible

- PP Majeures et PMO
- Critère complémentaire préconisé par AXA :
 - Horizon de placement supérieur à **6 ans**
 - Profil de risque équilibré et dynamique
 - Client au moins averti au sens AXA

Condition d'accès

- Dans la limite de l'enveloppe AXA le cas échéant.
Non détention de plus de 10% des titres par le cercle familial si remise en titre
- Minimum d'investissement :
 - 10k€ pour les fonds dont AXA n'assure pas la liquidité
 - 5k€ pour les fonds dont la liquidité est assurée par AXA
- Maximum de 100k€ par client sur les offres avec remise en cash; dérogation possible en comité des engagements
- Gestion libre
- Cout de liquidité : majoration des FG UC de +0,30%/an

Montant, Quote-Part investie et Blocage

- La part investie sur l'ensemble des supports adossés à des parts de FCPR, FCPI, FIP doit être de 50% maximum de l'encours du contrat.
- Si non respect du critère, l'assureur se réserve le droit d'effectuer un investissement ou une réorientation de l'épargne concernée par le dépassement des règles d'investissement de ce support vers le support de trésorerie
- Recommandation de maximum 30% par FCPR

Opérations / Actions interdites

- Arbitrages en sortie (avant une période de 5 ans de détention)
- Versements programmés
- Option d'arbitrage automatique
- Rachats programmés (rachats partiels autorisés après une période de détention de 5 ans, hors remise en titres)
- Avances (exclusion de cette UC du ratio autorisé)
- Sortie de rente
- Garantie décès

Critères d'éligibilité – Private Equity - FCPR

Le référencement des FCPR Private Equity se fait au cas par cas sur la base des éléments suivants :

- **Les valeurs liquidatives**

- Fréquence de cotation : à minima bi-mensuelle
- Diffusion des VL par un fournisseur (Telekurs – Bloomberg - ...)
- Disponibilité de la VL dans les 8 JO suivants
- Les VL publiées sont celles servant de base aux souscriptions et rachats
- Délai de la valorisation rachat + préavis éventuel en cas de rachat + délai de valorisation du support doit être inférieur à 30 jours

- **La procédure de souscription**

- Passage des ordres pour les souscriptions comme sur un OPCVM classique :
 - ✓ Fonds euroclear
 - ✓ Absence de bulletins de souscription,
 - ✓ Passage par le dépositaire et non la société de gestion
- Passage par MFEX pour les rétrocessions avant le référencement

- **Caractéristiques du support**

- Parts sans droit de vote
- Parts décimalisables
- Fonds labellisé ELTIF et agréé AMF
- Pas d'appels de fonds
- Track record d'au moins 1 an
- Actif net $\geq 10\text{m€}$
- Minimum d'investissement de 5k€ pour les supports liquides et 10k€ pour les supports illiquides
- Documentation en français y compris statuts
- Pas de pénalités en cas de rachat ou de frais acquis à l'entrée supérieurs à 3,5% de la VL
- La somme des commissions de souscription et de rachat acquises au fonds doit être inférieure à 1%
- La société de gestion du fonds dispose d'une convention avec AXA spécifique pour les FCPR

Critères d'éligibilité –TNMT/EMTN/Certificat

Acceptation des TNMT ou des EMTN / Certificats définis comme des Titres de Créances Négociables en :

• Gestion Libre

• Gestion sous Mandat Perso

• Gestion Conseillée

Conditions Juridiques et Techniques	Conditions Financières	Modalités Pratiques
Double valorisation par deux organismes distincts et non liés financièrement, ni avec AXA (Art R332-14-1) Le produit doit être considéré comme un Titre de créance et non une obligation	- TNMT/EMTN à valorisation au moins hebdomadaire avec valorisation accessible au public en permanence (Reuters, Fininfo ...) - TNMT/EMTN comportant une clause de liquidité émetteur (via une lettre de liquidité).	Signature d'un avenant reprenant l'ensemble des conditions et avertissant sur la nature du risque
L'émetteur du Titre de Créance doit avoir des titres négociés sur un marché reconnu (cf. R. 332-2). Inscription à une côte officielle obligatoire pour les émetteurs n'ayant pas de titres cotés	La formule du Titre de créance doit être : - Limitée à 5 mécanismes (max). - compatible avec une protection suffisante de l'épargne	La coupure minimale est de 150 K€ pour les programmes français, 200 K€ pour le programme luxembourgeois
Droit applicable exclusivement d'un Etat membre de l'UE suivant : France, Luxembourg EMTN libellé en EUR	Durée min du produit : 5 ans Durée max du produit : 12 ans	Coupures décimalisables : préciser les contraintes de décimalisation
Les émetteurs éligibles et la liste des sous-jacents sont disponibles en annexe	Montant d'émission >= 30 M€ ((Article R332-14-1)	L'investissement sur un TNMT/EMTN Certificat ne sera effectif qu'après réception des fonds de l'assuré : AXA n'avance pas de fonds
TNMT/Certificat non rappelable , même partiellement en tant que mécanisme compris dans la formule de calcul) auprès de l'émetteur avant 1 an minimum	Fourchette de cotation (prix vente/ prix achat) d'au maximum 1% et fixée à l'avance, formalisée par la signature d'une lettre de liquidité Investissement au secondaire ssi : VL de l'EMTN < VL Strike de l'EMTN et VC ou RE.	Termsheet et Brochure commerciale en Français et conformes à la recommandation ACPR Pour les EMTN à moins de 4 mécanismes : appel d'offre public à l'épargne et obligation de publier un prospectus validé AMF
Aucune sortie en titres permise (uniquement si investisseurs avertis). Structures de type Worst off ou CLN ne sont pas acceptées Les barrières Américaines ne sont pas éligibles. Panier équilibré (composés au maximum de 5 titres puisque le suivi du sous-jacents n'est pas immédiat)	Barrières des sous-jacents : - - 40% pour indice mono action - - 40% pour indices à décrétement en pourcentage >3.5% - - 50% indice à décrétement en points ou décrétement sur mono action; <u>Pour les décrétements en points</u> : la valeur de l'indice doit être est au-dessus de 800pts depuis au moins 30 jours (au jour de la demande) <u>Pour les décrétements sur mono action</u> : 2 conditions : 1) Les dividendes futurs anticipés (en €) sont supérieurs ou égaux au décrétement. 2)Le ratio dividende passé rapporté au cours de l'action au moment de la distribution de dividende est supérieur au décrétement sur les 5 dernières années.	Publication au moins hebdomadaire voire bimensuelle du cours et de la double valorisation et doit être tenu à la disposition du public en permanence
Possibilité de dérogation pour EMTN<5 ans avec garantie en capital	Les frais du DIC (incidences des frais à un an) doivent être inférieurs à 10%	Contraintes opérationnelles : - Cotation des EMTN sur blomberg -Règlement livraison des EMTN au fil de l'eau et non en une seule fois
Pour les produits à capital garanti rappelable au gré de l'émetteur (en tant que mécanisme compris dans la formule de calcul) : - Garantie à terme de 80% minimum de la valeur nominative - Liste des sous- jacents identiques à ceux des EMTN - Les coûts totaux payés par le client à la date du premier rappel possible doivent être inférieurs à la somme des coupons perçus à cette date - Limitation à 3 mécanismes		

Procédure d'agrément en pratique

Cas particulier des supports complexes (Titre de Créance et FCP à formule)

- Lors de la demande d'agrément :

1. Le partenaire fournit à la compagnie d'assurance le plus en amont possible (avant présentation éventuelle à l'AMF et **au moins 10 jours ouvrés** avant le début de la période de commercialisation du support) :

- Le document présentant les caractéristiques principales du support (Termsheet et DIS pour un Titre de Créance et prospectus pour un OPCVM « à formule »)
- L'ensemble des documents commerciaux (brochure, fiche produit...)
- Une description succincte de la formule et de la liste des mécanismes
- Pour les titres de créance, la lettre de liquidité signée par l'émetteur, EPT, échéancier monétaire

2. La compagnie d'assurance vérifie que ces documents, y compris ceux à vocation commerciale :

- présentent les informations demandées par les recommandations suivant le ou les critères vérifiés par le support
- permettent à un souscripteur de bien comprendre la nature du support et les risques afférents, en incluant notamment :
 - une description simplifiée des mécanismes
 - des exemples commentés de remboursement selon les scénarii de marché
 - le détail des risques du produit et des inconvénients de la formule

Procédure d'agrément en pratique

- **Cas particulier des supports complexes (Titre de Créance et FCP à formule)**

- **Lors de la commercialisation :**

- 1. Le partenaire fournit au souscripteur, préalablement à l'investissement**

- Le document présentant les caractéristiques principales du support : le DIS
 - Un avenant, reprenant l'ensemble des conditions d'investissement sur le support et un avertissement sur les risques

- 2. Le souscripteur**

- signe et paraphe chaque page du document présentant les caractéristiques principales du support
 - complète et signe l'avenant, ainsi que le conseiller

- 3. Le partenaire transmet à la compagnie d'assurance une copie des documents signés et paraphés simultanément à la demande d'investissement**

L'ACPR recommande aux intermédiaires d'assurance d'écrire, dans le document formalisant le conseil, les informations délivrées au souscripteur afin de lui permettre de comprendre le fonctionnement et les risques du support.



5

Annexes

Annexe 1 : listes Emetteurs - Titre de Créance

- Emetteurs ayant signé une lettre de liquidité

Société de Gestion
BNP PARIBAS
NATIXIS
SOCIETE GENERALE
CACIB
MORGAN STANLEY
BARCLAYS BANK PLC
UBS (certificats non structurés en GSM)
Goldman Sachs Finance Corp International Limited : uniquement GSFCI garanti par la maison mère
CIC
Citigroup Global Markets Europe AG
JP MORGAN S.E

Annexe 2 : Indices acceptés(1/4)

Liste des sous-jacents	Ticker bloomberg	Barrière en capital
Bloomberg Europe Top Energy Decrement 50 Points II Index (EUR)	EUNRJPT2 Index	-50%
Bloomberg Eurozone Banks Titans Decrement 50 Points EUR	EZBANKST Index	-50%
Bloomberg® Eurozone DM Top 30 Autos, Materials & Tech Decrement 50 Points Index	B230BCED Index	-50%
Bloomberg Eurozone DM Top 30 Banking, Consumer Discretionary and Energy Decrement 50 Points Index	BE30BCED Index	-50%
Bloomberg Eurozone Titans Select Decrement 50 Points	TITANEST Index	-50%
Bloomberg Eurozone Top 40 Consumer Discretionary Decrement 50 Points Index (EUR)	BEU40CDD Index	-50%
Bloomberg Luxury 2021 Decrement 50 points Index EUR	LUX21T Index	-50%
Bloomberg France Value Opportunities 2022 Decrement 50 points EUR	FRVAL22T Index	-50%
Bloomberg Selection France Fixed Basket Decrement 50 Points.	FRFIXPTE Index	-50%
Bloomberg US Selection Fixe Decrement 50 point Index	US10SPT Index	-50%
Bloomberg Transatlantic Defense Fixed Selection Decrement 50 Points Mar 25	DEFENSPT Index	-50%
Bloomberg Transatlantic Tech Titans 2023 Decrement 50 Points EUR	BTTEKPT Index	-50%
Bloomberg Transatlantic Top Banks Decrement 50 Pts	EUSBANKT Index	-50%
Bloomberg Transatlantic Top Pharmaceuticals 2022 Decrement 50 Points Index EUR	PHAR22T2 Index	-50%
Bloomberg Transatlantic Top Sectors Titans Fixed Basket D50 Pts Index	LUXTECT Index	-50%
Bloomberg Transatlantic Top Utilities Fixed Selection 50 Point Decrement (EUR)	EUSUTLPT Index	-50%
Bloomberg Transatlantic Titans 40 Decrement 50 Points	TITAN40T Index	-50%
Bloomberg Transatlantic Titans 40 Decrement 5% Index EUR	TITAN40E Index	-40%
Bloomberg Transatlantic Titans Select Decrement 50 Points Index EUR	TITEUST Index	-50%
Bloomberg US Titans Selection Fixed Basket 50 Points Decrement EUR	USTITPT Index	-50%
Bloomberg US Top 10 Fixed Basket Décrement 50 Points Index EUR	US10FPT Index	-50%
CAC 40	CAC	-30%
CAC 40(R) EW Decrement 5%	BBG00FZG7M88	-40%
CAC Large 60 Equal Weight ER	CLEWE	-30%
CAC Large 60 Responsible Investment SW Decrement 5%	RCLEWE Index	-40%
Deglobalisation Thematic 50 points AR Index	SODGLOB Index	-50%
Ethical Europe Equity	SOLEEE	-30%
Euro 40 Biodiversity on Land 50 points AR	SOBIOLD Index	-50%
EURO iSTOXX Banks GR Decrement 50 Series 2	IX752D50	-50%
Euro iStoxx Equal Weight Constant 50® index	ISXEC50	-50%
Euro iStoxx® 50 GR Decrement 3.75%	BBG00JZ9SNP2	-40%
Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Décrément 5%	ISX70DR	-40%
EURO iSTOXX® Environmental 50 Equal Weight NR Decrement 5%	ISXE50D	-40%

Liste des sous-jacents	Ticker bloomberg	Barrière en capital
Euronext PAB Transatlantic 40 D50 Points	PBT40D50 Index	-50%
Euronext PAB Transatlantic 60 D50 Points	PABTA50 Index	-50%
Euronext Earth Focus 40 GR Decrement 50 Points	TER50	-50%
Euronext Earth Focus 40 Decrement 5%	TER5D	-40%
EURONEXT EUROZONE 60 PAB DECREMENT 4%	EZ 6 PABD 4 Index	-40%
Euronext® Founding Members Europe 50 EW Decrement 5	EFMED Index	-50%
Euronext B Credit Agricole 170223 GR Decrement 0.9	SBACA090 Index	-50%
Euronext G BNP 261021 GR Decrement 3.30 Index	SGBNP330 Index	-50%
Euronext G BNP 240523 Decrement 3.67	SGBNP367	-50%
Euronext G BNP 310523 Decrement 4.00	SGBNP400	-50%
Euronext G BNP 010622 GR Decrement 3.5	SGBNP350 Index	-50%
Euronext G Bouygues 030524 Decrement 1.80 Index	SGBOUY180 Index	-50%
Euronext G Credit Agricole 010621 GR Decrement 0.9 Index	SGACA 090 Index	-50%
Euronext G Credit Agricole 310523 GR Decrement 1.05	SGACA105 Index	-50%
Euronext G Engie 020523 Decrement 1.20	SGEND120 Index	-50%
Euronext G Eni SPA 010622 Decrement 0.91 Index	SGENI091 Index	-50%
Euronext G Orange 131221 GR Decrement 0.7 Index	SGORD070	-50%
Euronext G Scor 230524 Decrement 1.60	SGSCR160 Index	-50%
Euronext G TotalEnergies 261021 GR Decrement 2.64	SGTED264 Index	-50%
Euronext Multi Sector Eurozone Top 20 Decrement 50 Points	MSEZTD50 Index	-50%
Euronext Multi Sector Eurozone Top 20 Decrement 5%	MSEZTD5 Index	-40%
EURONEXT SOVEREIGN Economy Selection EZ50 D50P	EURSES50	-50%
EURONEXT FRANCE GERMANY LEADERS 50 EQUAL WEIGHT DECREMENT 5%	EFGED INDEX	-40%
EURONEXT® CLIMATE OBJECTIVE 50 EQUAL WEIGHT DECREMENT 5% Index	ECOS0EW	-40%
Euronext Transatlantic ESG Leaders 60 EW Decrement 5%	ESGTL Index	-40%
EuronextR Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points	EURESG50	-50%
Euronext US Consumer Tech Energy Dec 50 Points	ENUSCS50 Index	-50%
Eurostoxx 50	SX5E	-30%
Euro Stoxx® 50 ESG Price EUR	SX5EESG Index	-30%
Eurostoxx Banks	SX7E Index	-50%
EURO STOXX Select Dividend 30 Index	SD3E	-30%
Fonds Euro Evolution	SOLEIEDLX	-50%
FTSE Credit Agricole 1.05 Fixed Point Decrement Act-365 2021 Jul01 Index	SSDACA3	-50%
FTSE ENI 0.91 Pt Decrement 2021 Jan 13 Index	SSDENI04	-50%

Annexe 2 : Indices acceptés(2/4)

Liste des sous-jacents	Ticker bloomberg	Barrière en capital
FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 points	FR40LC50Index	-50%
HSI index	HSI	-50%
IBEX 35	IBEX	-30%
iEdge Artificial Intelligence & Robotics 10 EW 50 Decrement Points GTR	AIRO10DG Index	-50%
iEdge® Banks 15 Eurozone Capped Decrement 50 Points GTR Index	IEBNK15D Index	-50%
iEdge Banks 20 Eurozone 50 Points Decrement Index	IEEBNKTD Index	-50%
iEdge Bouygues SA Decrement 1.80 EUR GTR Series 4 Index	IDENFP4 Index	-50%
iEdge Core Eurozone Core Sectors Decrement 50 Points GTR Index	ICOCO20 Index	-50%
iEdge Credit Agricole SA Decrement 0.90 EUR GTR Series 3 Index	IDACA3	-50%
iEdge Credit Agricole SA Decrement 1.05 EUR GTR Series 4 Index	IDACA4	-50%
iEdge Europe Energy Leaders 15 Capped Decrement 50 Points GTR Index	IEEL15TD Index	-50%
iEdge Europe Energy Leaders 20 Decrement 50 Points GTR Index	IEEL20TD Index	-50%
IEDGE ENGIE SA DECREMENT 1.20 EUR GTR SERIES	IDENGI3	-50%
iEdge ESG Healthcare Transatlantic 10 EW Decrement 50 points GTR	HEALTHDG Index	-50%
iEdge ESG Transatlantic EW 50 Decrement 50 Points GTR	SGX	-50%
iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5% NTR	SDGT50DN	-40%
iEDGE EUROPE CLIMATE EQUAL WEIGHT 40 DECREMENT 50 POINTS GTR	CLIMATDG	-50%
iEdge Europe Energy 15 Capped Decrement 50 Points GTR Index	IEEN15TD Index	-50%
iEDGE EUROZONE BANKS DECREMENT 50 POINTS GTR	BANKEZDG Index	-50%
iEdge Eurozone ESG Leaders 10 EW Decrement 50 POINTS GTR	ESGLEADG Index	-50%
iEdge France 12 Core Sector Index Decrement 50 Points GTR Index	IEFRA12D Index	-50%
iEdge France 50 EW NTR Decrement	FRANCE50 Index	-50%
iEdge France Value 10 EW Decrement 50 points GTR®	FRAVALDG Index	-50%
iEDGE EUROZONE VALUE 10 EW DECREMENT 50 POINTS GTR	EURVALDG Index	-50%
iEdge Global Semiconductors 10 EW 50 Points GTR Index	SEMC10DG Index	-50%
iEdge Multi-Secteur Premium Decrement 50 Points GTR Index	MSPGSTDG Index	-50%
iEDGE N FRANCE LEADERS DECREMENT 50 POINTS	NFRLEADG	-50%
iEdge Orange SA Decrement 0.7 EUR GTR Series 2®	IDORA2 Index	-50%
iEdge Société Générale Decrement 1.25 EUR GTR Series 3	IDGLE3 Index	-50%
iEdge Transatlantic Artificial Intelligence 10 Decrement 50 Points GTR Index	IETAI10 Index	-50%
iEdge Transatlantic Jumbo 40 Decrement 50 Points GTR index	JUMBO40 Index	-50%
iEdge Transatlantic Leaders 10 EW Decrement 50 Points GTR	LEAD10DG Index	-50%
iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services10 EW Decrement 5% NTR Index®	LUXGSTDN Index	-40%

Liste des sous-jacents	Ticker bloomberg	Barrière en capital
iEdge Transatlantic Luxury Goods & Services 10 EW Decrement 50 points GTR Index	LUXGSTDG Index	-50%
iEdge Transatlantic Leaders 20 Decrement 50 Points GTR Index	LEADTDG Index	-50%
iEdge US Leader 10 EW Decrement 50 Points GTR	USLEADG Index	-50%
iSTOXX Bank Auto & Basic Resources EW GR Decrement 50 Price EUR	IXBABD50	-50%
iSTOXX EURO Ocean Care 40 Decrement 5%	IXOCE5D	-40%
iSTOXX®EUROPE 600 AUTOMOBILES & PARTS GR DECREMENT 50	SXAGRD 50 Index	-50%
iSTOXX Europe 600 Basic Resources GR Decrement 50 EUR Price	SXPR	-50%
iSTOXX Europe Next Dividend Low Risk	ENDLRP	-30%
iSTOXX ® Transatlantic Megatrends ESG 60 GR Decrement 50	IXTMD 50 Index	-50%
iSTOXX® Transatlantic 100 Equal Weight Decrement EUR	IXTEWDP	-50%
iSTOXX USA Ocean Care 40 NR Decrement 5%	IXOUE5D Index	-40%
iSTOXX 70	ISX70D5	-40%
MerQube BNP 4.6 Index Point Decrement (EUR) Index	MQDBN46P	-50%
MerQube® Crédit Agricole SA 0.9 Point Decrement (EUR) Index	MQDCA09P Index	-50%
MerQube Core Europe Core Sector 50 Point Decrement EUR Index	MQCOCO20 Index	-50%
MERQUBE ENGIE 1.2 POINT DECREMENT (EUR)	MQDSENO Index	-50%
MerQube ENI 0.78 Point Decrement (EUR) Index	MQDEN078 Index	-50%
MerQube Eurozone Consumer Products & Services 10 50 Point Decrement Index (EUR)	MQDZC50P Index	-50%
MerQube Euro Zone Large Cap Banks 20-50 Point Decrement Index	MQDZB50P Index	-50%
MerQube Europe Large Cap Automobile Products 10 50 Point Decrement Index	MQDEA50P Index	-50%
MerQube Europe Real Estate 10 Basket 50 Point Decrement Index (EUR)	MQDRE10P Index	-50%
MerQube France 12 Core Sector 50 Point Decrement Index (EUR)	MQDUF12 Index	-50%
MerQube® GLE 1.30 Point Decrement (EUR) Index (titre SG)	MQDGL130 Index	-50%
MerQube Healthcare 10 Basket 50 Decrement Point Index	MQDHC10P Index	-50%
MerQube SCOR 1.6 Point Decrement (EUR) Index	MQDSCR16	-50%
MerQube Transatlantic 40 50 Point Decrement Index (EUR)	TRANSAT Index	-50%
Morningstar Developed Europe Auto Defense and Semi-Conductors Select 30 Decrement 50 Point GR E	MREIND50 Index	-50%
Morningstar Developed Europe Energy Select 10 Decrement 50 Point GR EUR	MSDE50GE	-50%
Morningstar Developed Europe Power Systems Static Select 25 Decrement 50 Point GR EUR	MPOWERD Index	-50%
Morningstar Developed Markets Europe Real Estate Static Select 10 Equal Weight Decrement 50 Point	MREAL10P Index	-50%
Morningstar Eurozone Banks, Auto Manufacturers and Parts, and Basic Materials Select 60 Decrement	MSAPBS50 Index	-50%
Morningstar Eurozone Basic Resources Banks and Energy Select 30 Capped Decrement 50 Point GR EU	MS3050CE	-50%
Morningstar Eurozone 30 Basic Resources, Banks and Energy Decrement 50 Point GR EUR	MS3050GE Index	-50%
Morningstar® Eurozone Consumer Discretionary, Financials and Industrials Select 30 Decrement 50 Poi	MECFIS50 Index	-50%

Annexe 2 : Indices acceptés(3/4)

Liste des sous-jacents	Ticker bloomberg	Barrière en capital
Morningstar Eurozone 50 Decrement 50 GR EUR	MSG50ED Index	-50%
Morningstar France Italy Spain Banks Select 10 Equal Weighted Dec 50 Pt GR EUR	MBANQ10P Index	-50%
Morningstar Global Semiconductors Select 25 Decrement 50 Point GR EUR	MSGSCD50 Index	-50%
Morningstar Global Semiconductors Select 25 Decrement 5% NR EUR	MSGSCS5N Index	-40%
Morningstar Luxury Goods Static Select 10 Decrement 50 Point GR EUR	MSLS50GE	-50%
Morningstar Transatlantic Auto Banks Luxury Tech & Telecom ESG Screened Select 60 Decrement 50 G	MSABTT50 Index	-50%
Morningstar Transatlantic Multi-Sector Select 40 Decrement 50 Point GR EUR	MSLECT50	-50%
MSCI Circular Economy	MXEMCE50 Index	-50%
MSCI EMU Banks Semiconductors Autos Luxury Select 50 Point Decrement Index	MXEBSALD Index	-50%
MSCI EMU Banks Semiconductors Autos Select 50 Point Decrement Index	MXEBSASD Index	-50%
MSCI EMU PAB Select 50 Decrement 50 Points	MXEPAB 50 Index	-50%
MSCI Emerging Markets Index	MXEF Index	-30%
MSCI EURO CLIMATE SELECT 50 PARIS Decrement 5%	MXEOPA5N Index	-40%
MSCI Europe Countries ESG Select 50pt Decrement	M8CXESG Index	-50%
MSCI Europe Countries ESG Select 5% Decrement Net Return EUR Index	M7CXESG Index	-40%
MSCI Transatlantic Select Green 50 Décrément 5%	MXTASG5N	-40%
MSCI Europe Select Green 50 Décrément 5%	MXEUG50D	-40%
MSCI Europe Select Blue Cycle 50 5% Decrement	MXEUB50D	-40%
MSCI USA Top 20 Select 50 Point Decrement Index	MXUSTS50	-50%
MSCI USA Information Technology Top 100 Select 50 Point Decrement Index	MXUSIT50	-50%
MSCI World	MXWO	-30%
MSCI World ESG Leaders Index (EUR)	MOWOES Index	-30%
MSCI World IMI Digital Economy GTR & 50 Pts Decrement	MXWODE50 Index	-50%
MSCI World IMI Digital Economy Select 50 5% Decrement (EUR Net)	MXWODE5E Index	-40%
NASDAQ 100 TOTAL RETURN (dividendes bruts réinvestis)		-50%
Panier d'actions		-50%
SBF Top 50 ESG EW Decrement 50 Points	SBFESG Index	-50%
SBF Top 80 EW Decrement 50 Points	SBFT8D Index	-50%
Solactive BNP PARIBAS AR 3.25 Index	SOBNP325 Index	-50%
Solactive BNP PARIBAS EOD AR 3.65 Index (2023-07-06)	SOBNP365 Index	-50%
Solactive CREDIT AGRICOLE AR 0.8 Index	SOLCAG08 Index.	-50%
Solactive® CREDIT AGRICOLE EOD GR Decrement 1.05 Index	SOACA105 Index.	-50%
Solactive ENI EOD AR 0.91 Index	SOENI091 Index	-50%
Solactive Excellence Européenne 5% AR	SOKEXCE Index	-40%

Liste des sous-jacents	Ticker bloomberg	Barrière en capital
Solactive Excellence Transatlantique 5% AR	SOKEXCT Index	-40%
Solactive Euro ESG 40 AR Decrement 50 points	SX5ED Index	-50%
Solactive Europe and United States Technology 30/70 Index AR	SOEUUSTA Index	-50%
Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index	SOFRAN20 Index	-40%
Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index	SOFRANCE Index	-40%
Solactive Top 50 France Allemagne Benelux EW 5% AR	SOLFAB50 Index	-40%
Solactive EthiFinance France ESG 30 5% AR	SOEFR30A Index	-40%
Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 %	SOLEIG Index	-40%
SOLACTIVE EUROPE AND UNITED STATES TECHNOLOGY 30/70 INDEX AR	SOEUUSTA Index	-50%
Solactive GAFAM Equally Weighted Decrement Index®	SOGAFAM Index	-40%
Solactive Home Staying Technologies 2020 AR 5%	SOHOME20 Index	-40%
Solactive K Thematic Green Transition 5% AR	SOKGREEN Index	-40%
Solactive K Thematic Millenials 5% AR	SOKMILLE Index	-40%
Solactive Luxury Goods & Uspcale Leisure Selection Decrement 50	SOLGUL50 Index	-50%
Solactive Private Equity Select Index 5%	SOLPRIVT Index	-40%
Solactive Luxury 2021 Decrement 5%	SOLUX21 Index	-40%
Solactive Orange EOD AR 0.70 Index (2023-06-22)	SOLOR070 Index	-50%
Solactive TOTAENERGIES CA EOD AR 2.64 Index	SOTTE264 Index	-50%
Solactive Transatlantique 5% AR	SOKTRANS Index	-40%
Solactive Transatlantic Biodiversity Screened 150 CW Decrement 50 Index	SOBDIV50 Index	-50%
Solactive Transatlantic Technology Focus Decrement 50	STATF50 Index	-50%
Transatlantic Top Leaders Index 50 points AR	SOLKEX50 Index	-50%
Solactive Transatlantique Leaders Index 50 points AR	SOKEXT50 Index	-50%
Solactive United States Benchmark 2000 Decrement 50 point	SUS2KE50 Index	-50%
Stoxx Europe 600 Insurance	SXIP	-50%
Stoxx 600 Basic Ressources	SXPP Index	-50%
SX7E - EURO STOXX Banks (Validé par RM Financier)	BBG000P5PPL4	-50%
S&P BRIC 40	SBE	-50%
S&P Core Currency Transatlantic 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index	SPCTPDET Index	-50%
S&P Core Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select FMC Weighted 50 Point Decrement Inde	SPEPDDET Index	-50%
S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price Index	SPEU50ES	-40%
S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR	SPEUSSDT Index	-50%
S&P Euro 50 EW 50 pts Decrement TR	SPEUSDET Index	-50%

Annexe 2 : Indices acceptés(4/4)

Liste des sous-jacents	Ticker bloomberg	Barrière en capital
S&P Euro 75 Equal Weight 50 Point Decrement	SPEEDPEN Index	-50%
S&P Europe LargeMidCap Banks (Industry Group) 50 Point Decrement Index	SPEBCDET Index	-50%
S&P Europe LargeMidCap Energy (Industry Group) 50 Point Decrement Index	SPEXFUT Index	-50%
S&P Europe 50 ESG Select Equal Weight (BEL, DEU, FRA, NLD) 5% Decrement (EUR) NTR	SPCEEDEN Index	-40%
S&P Europe 50 ESG Select Equal Weight (BEL, DEU, FRA, NLD) 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR	SPCEEDET Index	-50%
S&P EuroUSA 50 ESG SELECT EQUAL WEIGHT 50 points DECREMENT	SPT5EDET Index	-50%
S&P EuroUSA 50 ESG SELECT EQUAL WEIGHT 5% DECREMENT	SPT5EDEN Index	-40%
S&P EuroUSA 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index	SPUEPDET Index	-50%
S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR	SPEJPFEN Index	-40%
S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Pt Decr Index (EUR) TR	SPEZPDET Index	-50%
S&P Eurozone LargeMidCap Banks (Industry Group) Capped 50 Point Decrement Index	SPEBCDET Index	-50%
S&P France 20 Equal Weight 50 Point Decrement	SPF2EDET Index	-50%
S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR	SPFRPFEN Index	-40%
S&P NextgenerationEU Recovery Equity 5% Decrement (EUR) NTR	SPNGF5EN Index	-40%
S&P NextgenerationEU Recovery Equity 50 Point Decrement (EUR) TR	SPNGD5ET Index	-50%
S&P Transatlantic 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 point Decrement Index	SPTPPDET Index	-50%
S&P Transatlantic 100 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR)	SPT5DDET Index	-50%
S&P Transatlantic 100 ESG Select Equal Weight 5% Decrement Index (EUR) NTR.	SPTFTDEN Index	-40%
S&P 500	SPX	-35%
S&P Eurozone LargeMidCap Banks (Industry Group) 50 Points Decrement Index (EUR)	SPEZBDET Index	-50%
S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris Aligned Select 5% Decrement Index	SPEZPFEN Index	-40%
S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris Aligned Select 50 point Decrement Index	SPEZPDET Index	-50%
L'OAT TEC 10	BFRTEC10 Index	
Taux EUR CMS 30 ANS	BTSIEU30 Index	
Taux EUR CMS 10 ANS	EUAMDB10 Index	
USD SOFR CMS 10 ans	USSWAP10 Index	
Taux EUR CMS 5 ANS	BTSIEU5 Index	
Taux EUR CMS 2 ANS	BTSIEU2 Index	
Taux EURIBOR 3 MOIS	EUR003M Index	
Taux EURIBOR 12 MOIS	EUR0012M Index	
Tikehau 2022	TKRE22C FP	-50%
XETRA DAX PR	DAXK	-30%

Liste des sous-jacents	Ticker bloomberg	Barrière en capital
Accor	AC FP EQUITY	-50%
adidas AG	ADS GY	-50%
Airbnb	ABNB US	-50%
AIRBUS SE	AIR FP	-50%
AIR LIQUIDE SA	AI FP	-50%
ALLIANZ SE-REG	ALV GY	-50%
Alstom	ALO FP	-50%
AMAZON	AMZN UW	-50%
AMD	AMD US	-50%
ASML Holding NV	ASML NA	-50%
Banco Santander	SAN SM	-50%
Bayerische Motoren Werke AG	BMW GY	-50%
BNP Paribas SA	BNP FP Equity	-50%
Bouygues SA	EN FP	-50%
CAP GEMINI SE	CAP FP	-50%
CARREFOUR	CA FP Equity	-50%
Cie Financiere Richemont SA	CFR SE Equity	-50%
Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	ML FP	-50%
CREDIT AGRICOLE	ACA FP	-50%
DANONE	BN FP	-50%
Dassault Systemes	DSY FP	-50%
ELIS	ELIS FP	-50%
ENGIE	ENGI FP	-50%
Goldman Sachs	GS US Equity	-50%
Hermes International	RMS FP Equity	-50%
HOME DEPOT	HD US	-50%
Infineon Technologies	IFX GR Equity	-50%
ING GROEP NV	INGA NA	-50%
INTEL CORP	INTC US	-50%
KERING	KER FP	-50%
KLEPIERRE	LI FP	-50%
Linde PLC	LIN UN	-50%
L'Oreal SA	OR FP Equity	-50%

Liste des sous-jacents	Ticker bloomberg	Barrière en capital
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	MC FP Equity	-50%
Mercedes-Benz	MBC GY	-50%
Meta	META UW	-50%
Microsoft Corp	MSFT UW	-50%
Nvidia	NVDA UW Equity	-50%
E.On	EOAN GR	-50%
Orade	ORCL US	-50%
Orange SA	ORA FP	-50%
Palo Alto	PAWN UW	-50%
Pfizer	PFE UN	-50%
Publicis	PUB FP	-50%
SAFRAN	SAF FP	-50%
SAINT GOBAIN	SGO FP Equity	-50%
SalesForce	CRM US	-50%
Schneider Electric SE	SU FP	-50%
SCOR SE	SCR FP	-50%
Siemens AG	SIE GY	-50%
SOCIETE GENERALE	GLE FP Equity	-50%
Stellantis	STLAM IM Equity	-50%
Swisscom	SCMN SW Equity	-50%
Tesla	TSLA US Equity	-50%
The Linde Group	LIN GY	-50%
TotalEnergies SE	TTEFP Equity	-50%
Unibail-Rodamco-Westfield	URW NR	-50%
Unicredit	UCG IM	-50%
VALLOUREC	TTTT	-50%
VEOLIA	VIE FP	-50%
VINCI SA	DG FP	-50%
Vivendi SE	VIV FP	-50%
Vonovia	VNA GY Equity	-50%

Attention : certains *indices à décrément* peuvent se décomposer en 2 mécanismes: Le décrément et un panier de titres équipondérés.

Annexe 3 : Frais courants maximum (communication FA)

BCE*SRI	BCE*SRI	Perf 5Y annualisée moyenne	Frais moyens (source FFA)	Frais *133%	Frais*150%	BCE	>	CIC*SRI	Perf 5Y annualisée moyenne	Frais moyens*(sour ce FFA)	Frais 133%	Frais*150%
Actions * 3	Equities * 3	3,01%	1,78%	2,37%	2,67%	Actions	41	41 * 3	3,11%	1,76%	2,34%	3,11%
Actions * 4	Equities * 4	6,11%	1,99%	2,65%	2,99%	Obligations	42	41 * 4	6,32%	1,90%	2,53%	3,36%
Actions * 5	Equities * 5	8,85%	1,93%	2,57%	2,90%	Mixtes	43	41 * 5	9,50%	1,74%	2,31%	3,08%
Actions * 6	Equities * 6	10,81%	2,26%	3,01%	3,39%	Spéculatifs	44	41 * 6	10,78%	2,15%	2,86%	3,80%
Obligations * 1	Bonds * 1	1,23%	0,48%	0,64%	0,72%	Immobiliers	45	42 * 1	1,23%	0,44%	0,59%	0,78%
Obligations * 2	Bonds * 2	1,02%	1,17%	1,56%	1,76%	ETF	46	42 * 2	1,00%	1,14%	1,52%	2,02%
Obligations * 3	Bonds * 3	-0,06%	1,37%	1,82%	2,06%	Monétaire	47	42 * 3	0,18%	1,34%	1,78%	2,37%
Obligations * 4	Bonds * 4	-1,74%	2,17%	2,89%	3,26%	Autres	49	42 * 4	5,01%	1,44%	1,92%	2,55%
Mixtes * 1	Mixed * 1	1,30%	0,45%	0,60%	0,68%			43 * 1	1,19%	0,30%	0,40%	0,53%
Mixtes * 2	Mixed * 2	0,63%	1,35%	1,80%	2,03%			44 * 1	1,30%	0,47%	0,63%	0,83%
Mixtes * 3	Mixed * 3	2,29%	1,74%	2,31%	2,61%			44 * 2	0,57%	1,35%	1,80%	2,39%
Mixtes * 4	Mixed * 4	4,31%	1,71%	2,27%	2,57%			44 * 3	2,29%	1,75%	2,33%	3,10%
Mixtes * 5	Mixed * 5	4,15%	1,86%	2,47%	2,79%			44 * 4	4,19%	1,75%	2,33%	3,10%
Mixtes * 6	Mixed * 6			0,00%	0,00%			44 * 5	0,28%	1,96%	2,61%	3,47%
Spéculatifs * 2	Hedge * 2	3,87%	2,34%	3,11%	3,51%			45 * 2	-1,67%	2,28%	3,03%	4,03%
Spéculatifs * 3	Hedge * 3	4,17%	2,19%	2,91%	3,29%			45 * 3	0,83%	2,41%	3,21%	4,26%
Spéculatifs * 4	Hedge * 4	13,15%	2,18%	2,90%	3,27%			45 * 4	1,38%	0,0158	0,021014	2,79%
Spéculatifs * 5	Hedge * 5			0,00%	0,00%			46 * 2	3,83%	2,53%	3,36%	4,48%
Immobiliers * 2	Real estate * 2	-1,67%	2,28%	3,03%	3,42%			46 * 3	4,91%	2,19%	2,91%	3,87%
Immobiliers * 3	Real estate * 3	0,83%	2,41%	3,21%	3,62%			46 * 4	13,05%	2,18%	2,90%	3,86%
Immobiliers * 4	Real estate * 4	1,38%	1,57%	2,09%	2,36%			47 * 3	6,50%	0,0221	0,029393	3,91%
ETF * 1	ETF * 1			0,00%	0,00%			47 * 6	5,49%	0,0154	0,020482	2,72%
ETF * 2	ETF * 2	-0,88%	0,18%	0,24%	0,27%			47 * 7	478,00%	4,66%	6,20%	8,24%
ETF * 3	ETF * 3	-1,64%	0,26%	0,35%	0,39%			49 * 2	9,34%	1,33%	1,77%	2,35%
ETF * 4	ETF * 4	9,10%	0,59%	0,78%	0,89%			49 * 3	0,65%	0,90%	1,20%	1,59%
ETF * 5	ETF * 5	12,88%	0,54%	0,72%	0,81%			49 * 4	5%	2%	3%	4%
ETF * 6	ETF * 6	6,80%	0,51%	0,68%	0,77%							
Monétaire * 1	Monétaire * 1	1,19%	0,20%	0,27%	0,30%							
Autres * 3	Other * 3	3,99%	1,43%	1,90%	2,15%							
Autres * 4	Other * 4	5,30%	2,18%	2,90%	3,27%							

* Somme des coûts annuels de transaction et des autres coûts récurrents

Annexe 4 : Liste des secteurs exclus

Secteurs exclus
Thermal Coal mining and coal-based energy production
Oil & gas industry
Tobacco manufacturing
Ecosystem conversion and deforestation, and Natural World Heritage Sites
Food commodities derivatives
Controversial weapons manufacturing
Human Rights

Annexe 5 : MECANISMES GESTION DE LA LIQUIDITE

Pour les OPCVM, FIVG, FCPR, FCPI, FIP et FES

Fréquence de la valeur liquidative	Seuil de plafonnement (en % des actifs nets)	Temps de plafonnement maximal
Quotidienne	5%	1 mois
Hebdomadaire	10%	2 mois
Bimensuelle	15%	2,5 mois
Mensuelle	20%	3 mois

- Mécanisme d'Anti-dilution levy (ADL) est interdit de par leur complexité opérationnelle de passage d'ordre et d'information client.
- Mécanisme de swing pricing autorisé

ACPR supports complexes

Recommandations ACPR sur les supports complexes (titres de créance et FCP à formule)

- 15/10/10 : publication par l'ACPR d'une recommandation relative aux supports complexes (titres de créance et fonds à formule) → Entrée en vigueur le 01/01/11 pour les assureurs et intermédiaires d'assurance. Publication renforcée en 6/12/2019
- .
- L'ACPR recommande notamment aux organismes et intermédiaires d'assurance :
 - de fournir, de manière compréhensible, dans tous les documents remis au souscripteur les informations lui permettant de comprendre la nature de l'unité de compte, ainsi que les risques encourus ;
 - d'être en mesure de justifier auprès de l'ACPR des moyens mis en œuvre pour permettre au souscripteur de comprendre que l'unité de compte proposée constitue un placement risqué ;
 - de recueillir par tout moyen approprié à la nature de la clientèle la preuve que le souscripteur comprend la nature du support proposé comme unité de compte ainsi que les risques y afférents ;
 - enfin, « de donner des informations exactes, claires et non-trompeuses, au souscripteur au sujet des garanties offertes par le contrat dans les cas de sortie anticipée, qu'il s'agisse du décès de l'assuré ou d'un rachat total ou partiel avant le terme. » (Extrait du communiqué de presse de l'ACPR du 15/10/10).
- La commercialisation d'un support est soumise à des obligations spécifiques s'il vérifie au moins l'un des critères suivants :
 - La performance du support est sensible à des scénarii extrêmes ;
 - Les sous-jacents sont difficilement appréhendables ou non-observables de façon individuelle sur les marchés ;
 - Le rendement est lié à la commercialisation concomitante d'au moins deux conditions sur différentes classes d'actifs ;
 - La formule de calcul comprend plus de 3 mécanismes différents.
- L'Interlignes du 17/02/11 précise les modalités d'application de la recommandation ACPR dans le cadre des contrats d'assurance AXA

Annexes : recommandations ACPR titres de créance

Recommandations ACPR sur les titres de créance

- Toute communication relative à des obligations et titres de créance devra également respecter les dispositions spécifiques de la Recommandation 2019-R-01 du 6 décembre 2019 sur les communications à caractère publicitaire des contrats d'assurance vie.
- **23/03/11** : publication par l'ACPR d'une recommandation relative aux titres de créance → Entrée en vigueur le 01/06/11 pour les assureurs et intermédiaires d'assurance.
- L'ACPR précise les bonnes pratiques contribuant à fournir une information publicitaire claire, exacte et non-trompeuse, afin d'éviter toute ambiguïté sur les garanties et risques associés aux unités de compte adossées à des titres de créance proposées.
- La recommandation porte à la fois sur :
 - les informations publicitaires relatives à la nature des supports du contrat, dont :
 - les caractéristiques moins favorables du support et le risque pris en contrepartie des gains potentiels,
 - les risques afférents au support (risques de taux, de liquidité et de contrepartie),
 - les conséquences d'un désinvestissement avant l'échéance du support,
 - les caractéristiques de la garantie en capital à l'échéance du support,
 - le fait que la garantie de l'assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.
- Les informations concernant le rendement de l'unité de compte et les frais, dont :
 - le prélèvement de frais au titre du contrat d'assurance, outre l'application de prélèvements fiscaux et sociaux,
 - l'obligation de détenir l'unité de compte jusqu'à la date d'échéance pour bénéficier du rendement annoncé ; le rendement en cas de revente avant cette date pouvant être supérieur ou inférieur, voire négatif.
- Pour les titres de créance complexes, cette recommandation vient renforcer l'obligation de vigilance décrite dans la recommandation d'octobre 2010.

Indices à décréments

- Nous ne nous opposons pas au principe des indices à décrétement pourvu que le décrétement ne soit pas notablement supérieur au seuil de 3.5% . Ce seuil pourrait être revu si certains indicateurs macroéconomiques ou de marchés changeaient substantiellement (prime de risque de long terme / dividendes implicites , estimation moyen terme des taux de dividende...).
- Une dérogation pourra être accordée jusqu'à 5%, à condition que figure expressément dans les KID le disclaimer suivant:

« Les indices à décréments correspondent à des indices calculés en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'ils référencent et en retranchant un prélèvement forfaitaire en pourcentage ou en points d'indice à une fréquence déterminée contractuellement. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice ainsi que le rendement du produit, en résulteraient pénalisés (respectivement améliorés) par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique. L'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse par rapport à son niveau initial (effet négatif) qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice à décréments en points sera accélérée. »

- Les EMTN structurés sur des indices décréments en pourcentage devront *a minima* bénéficier d'une barrière de protection du capital à -40%.
- Les EMTN structurés sur des indices décréments en points devront *a minima* bénéficier d'une barrière de protection du capital à -50% (-40% pour décréments de 40pts). Pour ce type d'indice, le niveau de décrétement ne pourra excéder 50pts pour un seuil initial de 800pts afin de tenir compte du différentiel de fiscalité entre les indices à décréments en points et en pourcentage.

Avertissement

Les données contenues dans ce document sont indicatives. Elles n'ont pas de caractère contractuel et ne sauraient engager la responsabilité des sociétés du groupe AXA.

Les informations, données financières et recommandations préconisées par AXA ne sauraient constituer ni une offre d'achat, de vente ou de souscription d'instruments financiers, ni une offre de commercialisation d'instruments financiers.

AXA décline toute responsabilité dans l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations et des conséquences qui pourraient en découler.

Toute reproduction, copie ou duplication, transfert sous quelques formes que se soient, concernant tout ou partie de ces informations, données financières ou recommandations préconisées par AXA sont strictement interdites.

Les analyses et recommandations faites dans ce document expriment la stratégie globale d'AXA. Son application est adaptée à chaque portefeuille afin d'optimiser les contraintes de gestion qui lui sont spécifiques.



Merci